**Module CCL**

**Troisième cours du deuxième semestre :**

**Récapitulation :**

**Comment s'est construite la langue française ?**

On n'a jamais cessé de parler latin en France, mais un double phénomène de créolisation dû au bilinguisme des Gaulois, puis des Francs, a engendré une toute autre langue, le français. Comment le latin, un latin familier et déjà très différent de la langue classique, a-t-il évolué au cours de ces épisodes gaulois et franc? Quand a-t-on pris conscience qu'on avait cessée de parler latin en France? Comment une langue nationale s'est-elle imposée au détriment des dialectes parlés dans chaque région? Nous retraçons ici l'histoire de la langue officielle depuis ses origines.

1. **L'influence gauloise :**

Les premiers habitants dont la langue a réellement marqué le français sont les Gaulois, un peuple celte. La langue des Gaulois est divisée en nombreux dialectes mais garde une certaine unité. Le gaulois a survécu à la conquête romaine jusqu'au IVe siècle, voire plus. Par ce contact prolongé, il a quelque peu transformé le latin parlé en Gaule. Ainsi, le gaulois a laissé dans le lexique français beaucoup de termes ruraux se référant aux travaux des champs: sillon, glaner, soc, charrue; ou à la configuration du terrain: marne, grève, lande, boue; des noms d'animaux et de plantes : bouleau, bruyère, if, et quelques noms de mesures anciennes: arpent, boisseau, lieue; ainsi que des termes domestiques.

1. **La langue mère: le latin**

Après la conquête de la Gaule par les Romains, la civilisation gallo-romaine, qui durera environ six siècles. Bien que la Gaule reste une zone de faible immigration romaine et que les Romains ne cherchent pas à imposer leur langue dans les pays conquis, les Gaulois adoptent progressivement le latin, tant pour communiquer avec le peuple dominant qu'à cause de la supériorité culturelle et politique des Romains. Les élites, notamment, se sont romanisées: elles accèdent à la citoyenneté romaine et envoient leurs enfants suivre un enseignement supérieur latin dans les écoles d'Autun, de Marseille, de Bordeaux, de Lyon, de Toulouse ou de Reims. Ainsi le latin devient langue officielle sur le territoire gallo-romain, tandis que le gaulois demeure la langue maternelle des populations colonisées. Le latin parlé en Gaule est un latin plus tardif que le latin classique. C'est aussi une langue non littéraire, outil de communication du plus grand nombre, très simplifié et très familière, avec des formes expressives, voire argotiques.

1. **L'influence du germanique**

La Gaule romaine connaît d'abord une période de prospérité et de stabilité. Mais, avec les incursions des Germains le pays se partage en plusieurs royaumes, wisigoth, burgonde, alaman et franc, tandis que les Gallo-Romains sont cantonnés dans le bassin parisien et la Bretagne. Menés par Clovis, l'un de ces peuples germaniques, les Francs, occupe le royaume gallo-romain en 486 et domine toute la Gaule par la suite. Il se produit alors un fait linguistique assez rare: contrairement à ce qui s'est passé lors de la colonisation latine, c'est la langue dominée, le latin, qui demeure la langue officielle. Les raisons de son maintien sont religieuses et peut-être politiques: Clovis se convertit au christianisme, religion officielle des Romains depuis 312. Ce faisant, les Francs obtiennent l'appui des Gallo-Romains, mais ils acceptent aussi le latin comme langue religieuse. Des raisons culturelles expliquent aussi l'adoption du latin. La vieille civilisation latine est supérieure à la civilisation germanique dominante et, malgré les troubles de l'époque, elle se maintient encore: chez les Francs, les Gallo-Romains conservent leurs biens; au IVe et au Ve siècles, malgré les invasions, il y a encore des écoles et des bibliothèques où l'on continue à lire et à étudier en latin. Ayant adopté la culture et la religion romaine les Francs calquent leur administration sur celle des vaincus et rédigent leurs lois en latin. Pendant une longue période il s'établit dans les zones conquises une sorte de bilinguisme, pour les Francs comme pour certains Gallo-Romains.

Les Francs ont transmis une partie de leur lexique à la langue qu'ils ont adoptée. On compte plus de 400 mots d'origine francique dans le vocabulaire français. Ainsi, la coexistence de deux aristocraties, gallo-romaine et franque, explique le caractère bilingue de la terminologie guerrière et administrative: épée est gallo-roman, mais brand, qui signifiait "épée" et sur lequel est fondé le verbe brandir, est francique; roi, duc, comte sont gallo-roman, mais marquis, baron, chambellan sont franciques. Le reste du lexique d'origine franque concerne la vie rurale - les Francs étaient davantage agriculteurs et chasseurs que citadins: gerbe, blé, jardin, haie, etc. D'autres mots dépeignent les sentiments ou le caractère: orgueil, honte, honnir, hardi...

Le bilinguisme entraîna surtout la forte évolution phonétique qui fait la spécificité du français par rapport aux autres langues romanes: réduction du mot, évolution des voyelles, disparition de certaines consonnes intervocaliques. La zone de colonisation franque - c'est-à-dire la France du Nord, où les Francs émigrent en nombre important - correspond au français d'oïl.

1. **L'officialisation du français**

Au début du IXe siècle, Charlemagne rétablit l'empire d'Occident. Son influence civilisatrice et la renaissance des lettres latines entraînent paradoxalement l'apparition d'une nouvelle langue écrite, qui deviendra ultérieurement le français. Pour aider les moines qui ne comprennent plus le texte de la Vulgate (la version latine de la Bible, traduite entre 390 et 405, directement depuis le texte hébreu pour l' « Ancien Testament » et du texte grec pour le « Nouveau Testament »), il fait venir un clerc d'Oxford, Alcuin, qui crée à Tours un enseignement en latin. Il fait ensuite ouvrir de nombreux centres de formation des élites et attire à sa cour les meilleurs intellectuels de son temps.

Les nouveaux lettrés, qui ont appris le latin classique, prennent alors conscience de la réalité linguistique du pays: alors que la langue simplifiée de leurs prédécesseurs, pleine de barbarismes à leurs yeux, avait été accessible au peuple, il est devenu impossible de faire comprendre un texte de vrai latin à qui ne l'a pas étudié. C'est pourquoi, en 813, les évêques, réunis en concile à Tours, demandent aux prêtres de faire leurs sermons dans les langues familières, germaniques ou romanes, les seules désormais comprises par les fidèles. Cette décision, qui apparaît comme la première reconnaissance officielle de la langue française, est considérée comme fondatrice du français; c'est en effet de ce jour que les clercs se sont préoccupés de mettre par écrit - et donc d'élaborer et de fixer - leur langue maternelle. Ainsi, depuis le latin de César jusqu'à la langue parlée au IXe siècle, la même langue a été employée continûment sur le territoire de la France. Pourtant, à la veille de la mort de Charlemagne, un retour au latin classique a mis en évidence l'existence de deux langues: la langue familière, ou maternelle, sert dans la vie courante, tandis que le latin continue à faire fonction de langue officielle, puisqu'il est seul utilisé dans les écrits "sérieux" (histoire, théologie, philosophie), dans l'administration, le culte et l'enseignement. C'est cette langue maternelle que les historiens appellent "langue vernaculaire", pour éviter d'employer le terme de "français" - le concept n'existe pas encore en ce haut Moyen Age. Les textes latins de l'époque parlent, eux, de « rustica romana lingua ».

1. **La naissance d'une communauté linguistique**

Le premier écrit entièrement en langue vernaculaire qui nous soit parvenu est la partie française des « Serments de Strasbourg » (842). Ce premier document a une double importance, car ces serments sont aussi fondateurs de la nation française. Jusqu'alors, en effet le territoire de la future France ne présentait aucune unité nationale, soit qu'il fût morcelé en petits royaumes gaulois, soit qu'il fit partie d'un empire, romain, franc ou germanique. Du temps de Charlemagne même, le territoire de la France n'était qu'une portion de son empire. Mais à la succession de son unique héritier, Louis le Pieux, ses trois petits-fils, Lothaire, Louis et Charles exigent chacun un royaume d'égale richesse. Pour mettre fin à leurs querelles, les négociateurs découpent l'empire en trois bandes parallèles: la future France est attribuée à Charles le Chauve, la future Allemagne revient à Louis (dit plus tard le Germanique), la région qui les sépare, proposée à Lothaire, reçoit le nom de Lotharingie. Un an avant que cette partition ne soit ratifiée par le traité de Verdun (843), Louis et Charles s'unissent pour faire accepter le partage à Lothaire. Ils se prêtent solennellement assistance, chacun dans la langue de l'autre: Louis en "roman" et Charles en "tudesque". Puis leurs armées prêtent serment, chacune dans sa langue.

Ce proto-français, n'était pas, pense-t-on aujourd'hui, la transcription d'un dialecte. C'était plutôt une langue recomposée, très inspirée du latin mérovingien que les clercs érudits du IXe siècle considéraient comme le modèle de la langue vulgaire écrite: leur volonté était de proposer une langue accessible à tous. C'est à partir d'élaborations de ce type, par tous les clercs qui essayèrent de "mettre en roman" leur langue maternelle, que s'est forgé l'ancien français classique, celui de la Chanson de Roland ou des romans de Chrétien de Troyes. Cette langue était fortement marquée de traits provenant d'une région assez étendue, dont le centre était l'Ile-de-France mais elle n'a jamais été, comme on l'a d'abord cru, le dialecte de l'Ile-de-France. Au XVIe siècle cette langue littéraire, sans cesse enrichie par des érudits latinistes, commença à dominer les dialectes, parce qu'elle était devenue la langue officielle du roi. Pourtant, après les serments de Strasbourg, il fallut encore 150 ans et un changement de dynastie pour que les rois de France ne s'expriment plus en germanique: les Chroniques de Rither rapportent que le premier roi de France à avoir besoin d'un traducteur pour s'entretenir avec un roi germanique fut Hugues Capet. Quant au latin, qui cessa d'être la langue de l'administration sous François Ier, il subsista en tant que langue de l'enseignement jusqu'à la Révolution et en tant que langue du culte jusqu'au milieu du XXe siècle.

**D’après Michèle Perret**

**Professeur de linguistique à l'université de Paris X-Nanterre**